ART. 53 N° 921

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - $(N^{\circ} 3797)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 921

présenté par M. Le Fur, M. Cordier et M. Quentin

ARTICLE 53

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.